**ABIVAX**

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 3° du code de commerce relatif au texte et à l'exposé des motifs de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 23 juin 2017, ainsi que des renseignements concernant les candidats au conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**Assemblée général d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 3° du code de commerce relatif au texte et à l'exposé des motifs de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 23 juin 2017, ainsi que des renseignements concernant les candidats au conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**Assemblée général d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux Actionnaires
**ABIVAX**
5, rue de la Baume
75008 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 3° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au texte et à l'exposé des motifs de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 23 juin 2017, ainsi que des renseignements concernant les candidats au conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de nous prononcer sur la conformité de ces informations avec les dispositions de l'article L. 225-115 3° du code de commerce telles que décrites dans les rapports du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte en date du 23 juin 2017.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur l'exactitude des renseignements concernant le candidat à la nomination en qualité d'administrateur de Madame Corinna Zur Bonsen-Thomas.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à vérifier la conformité de ces informations avec les dispositions de l'article L. 225-115 3° du code de commerce telles que décrites dans les rapports du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte en date du 23 juin 2017.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex*
*Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles.Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

---

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité de ces informations avec les dispositions de l'article L. 225-115 3° du code de commerce telles que décrites dans les rapports du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte en date du 23 juin 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de la conformité de ces informations avec les dispositions de l'article L. 225-115 3° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 1 juin 2017.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Charron